

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 04 MARS 2011

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	114

L'an deux mille onze

et le : 04 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation

24/02/2011

Nombre de Membres présents : 114

Date d'affichage

24/02/2011

Monsieur Raoul MASSE, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU
SERVICE
ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
DE L'EXERCICE
2010**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE
L'EXERCICE 2010**

- vu les articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007
- vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

VOTE :

POUR : 114

CONTRE : 0

Le comité syndical, approuve par 114 voix pour et 0 voix contre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Président et dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chacun des Maires des communes adhérentes.

**DELIBERATION
N°2011/21**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Bernard BESTEL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 4 mars 2011